



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
15 NOVEMBRE 2021**

OBJET : Convention de financement du poste de chef de projet : « Petites Villes de Demain ».

L'an deux mil vingt et un,
le quinze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est
réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Monsieur BRUVIER,
Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Monsieur BARRIER, Monsieur NÉRIN (arrivée à
19h09), Madame LENOIR, Monsieur CORTÈS, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX,
Madame BÉRAULT, Monsieur JOZEFOWICZ, Monsieur LAMAAIZI, Monsieur COSSON,
Madame CROS, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur
LTEIF, Madame AFFDAL-PUTFIN (départ à 20h20).

Etaient absents :

Madame SEBIH, absente excusée ayant donné pouvoir à Madame CORFMAT.
Madame BOUZAKNOUN, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur BRUVIER.
Madame SEBIH, absente excusée ayant donné pouvoir à Madame CORFMAT.
Madame MOREL, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur NÉRIN.
Monsieur LOUIS, absent excusé donne pouvoir à Madame BRETON.
Monsieur VERCOUTRE, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur LAMAAIZI.
Madame CROS, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur LAMAAIZI.
Madame AFFDAL-PUTFIN, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur LTEIF.

Monsieur Brigitte BÉRAULT est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil,

Considérant que le programme « Petites Villes de demain » a pour ambition de donner aux communes les moyens de concrétiser leurs projets de territoire afin de conforter leur statut de villes dynamiques, ou il ait bon vivre et respectueuses de l'environnement,

Considérant que ce dispositif constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et contribuer aux objectifs de transition écologique, démographie, numérique et de développement,

Considérant que le programme doit permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs,

Considérant que l'Etat a pour ambition de donner au Collectivité la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance,

Considérant que les communes de Clermont et de Mouy ont été désignées pour bénéficier du dispositif, porté par la communauté de communes du Clermontois,

Considérant qu'il convient régler les modalités de partenariat entre les communes de Mouy, Clermont et la communauté de commune pour le recrutement, le financement et l'organisation du poste de chef de projet Petites villes de demain,

Considérant la convention jointe à la note,

Considérant la participation financière de la commune à hauteur de 8 750 euros,

Délibère

Article 1 : Approuve la convention de partenariat Petites villes de demain.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette convention.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Mouy, pour exécution, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Clermontois pour notification et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Envoyé en préfecture le 23/11/2021

Reçu en préfecture le 23/11/2021

Affiché le

ID : 060-216004341-20211117-DELIB64_21-DE

Date de convocation : 08/11/2021

Date de l'affichage : 17/11/2021

N° : 64/21

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Le Maire soussigné, ATTESTE

Que la présente délibération a été reçue

En sous-Préfecture le : 23/11/2021

Publié le : 24/11/2021

Pour le Maire et par délégation
la Directrice Générale des Services

Laetitia LHERMITTE



Philippe MAUGER
Vice-président du Pays du Clermontois



Envoyé en préfecture le 23/11/2021

Reçu en préfecture le 23/11/2021

Affiché le

ID : 060-216004341-20211117-DELIB64_21-DE

SLD



Convention de partenariat Petites villes de demain

Entre les soussignés :

Monsieur Lionel OLLIVIER, Président de la communauté de communes du Clermontois

Monsieur Philippe MAUGER, Maire de Mouy

Monsieur Lionel OLLIVIER, Maire de Clermont

Préambule

Vu l'engagement en faveur d'une mobilisation collective pour les petites villes de demain de l'État et ses partenaires du 19 septembre 2019.

Vu le plan de relance nationale 2020 et 2021

Vu le lancement officiel par Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales à Barentin le 1^{er} octobre 2020.

Vu les deux délibérations du 24 juin 2021 du conseil communautaire pour l'adhésion au dispositif petites villes de demain et créant le poste de chef de projet.

Considérant que Petites villes de demain est un outil de relance au service des territoires. Les communes de Clermont et de Mouy ont été désignées pour bénéficier du dispositif, porté par la communauté de communes du Clermontois. Les objectifs de Petites villes de demain sont de partir du territoire et de son projet pour proposer un accompagnement sur-mesure et mobiliser davantage de moyens avec une approche intégratrice.

Jusqu'en 2026, les deux communes pourront bénéficier de financements ciblés, d'un réseau d'acteurs et d'un soutien en ingénierie.

Ainsi, la première mesure proposée est la création et le financement d'un poste de chef de projet.

Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de régler les modalités de partenariat entre les communes de Mouy, Clermont et la communauté de commune pour le recrutement, le financement et l'organisation du poste de chef de projet Petites villes de demain.

Durée de la convention :

La présente convention a une durée identique à celle du dispositif. Elle doit s'éteindre au 31 décembre 2026.

Les signataires pourront convenir d'avenants de prolongation si le dispositif perdure dans le temps.

Engagements :

DELIB 64/21 – Convention de financement du poste de chef de projet : « Petites Villes de Demain ».



- **La communauté de communes du Clermontois s'engage** à organiser le recrutement du futur chef de projet. Si le poste est mutualisé entre les deux communes, c'est la communauté de communes qui l'accueille dans ses effectifs, le rémunère et lui fournit les moyens d'exercice de ses missions : bureau, téléphone, matériel informatique.
- **La ville de Clermont s'engage** à verser 50 % du reste à charge annuel du poste, une fois les subventions perçues, soit 8 750 euros par an jusqu'à la fin de la convention. Cette participation pourra évoluer en fonction du salaire versé par la communauté de communes et des subventions réellement perçues.
- **La ville de Mouy s'engage** à verser 50 % du reste à charge annuel du poste, une fois les subventions perçues, soit 8750 euros par an jusqu'à la fin de la convention. Cette participation pourra évoluer en fonction du salaire versé par la communauté de communes et des subventions réellement perçues.

Gestion financière et comptable :

La communauté de communes sollicite et perçoit les subventions et participations aux charges du poste de chef de projet Petites villes de demain.

Dépenses		Recettes	
Coût du poste	70 000,00	Subvention Etat 75%	52 500,00
		ANAH	40 000,00
		ANCT / Banque des territoires	12 500,00
		Solde par les communes (25%)	17 500,00
		Participation Ville de Clermont	8 750,00
		Participation Ville de Mouy	8 750,00
TOTAL	70 000,00	TOTAL	70 000,00

En cas de litiges relatifs à la présente convention :

Les partis s'engagent à chercher une solution amiable à tout litige.

Néanmoins si aucun accord n'est possible, toute contestation, relative à l'interprétation ou à l'exécution de ladite convention, ressort du tribunal administratif d'Amiens.